

CONVOCATION DE RENTRÉE BUT TC - 1^e année (en formation initiale)

Nanterre, le 1^{er} juillet 2023

Madame, Monsieur,

C'est avec grand plaisir que nous vous accueillerons pour la **rentrée de la 1^{ère} année du Bachelor Universitaire de Technologie Techniques de Commercialisation** qui se tiendra le

Lundi 4 septembre 2023 à 9h30

Amphi C1 - Bâtiment Zazzo (Campus de Nanterre)

Vous êtes prié(e) d'apporter :

- **1 photo d'identité** (nom et prénom écrits au verso),
- **l'attestation d'assurance responsabilité civile** pour l'année universitaire 2023-24,
- **votre ordinateur portable** pour la séance d'initiation aux services numériques.

La journée débutera par une séance plénière consacrée à la présentation de la formation, de l'organisation du Département TC et de l'équipe pédagogique.

Durant la journée, un atelier d'initiation aux services et outils numériques utilisés au sein du Département TC ainsi qu'une visite du campus seront organisés.

Si vous ne l'avez pas encore fait, nous vous invitons à procéder à votre inscription administrative selon les modalités indiquées sur la page suivante :

<https://cva.parisnanterre.fr/candidature-et-inscription-877511.kjsp>

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Marc Jaillot
Chef de Département

Didier Lopez
Directeur des études
BUT1 Techniques de Commercialisation FI

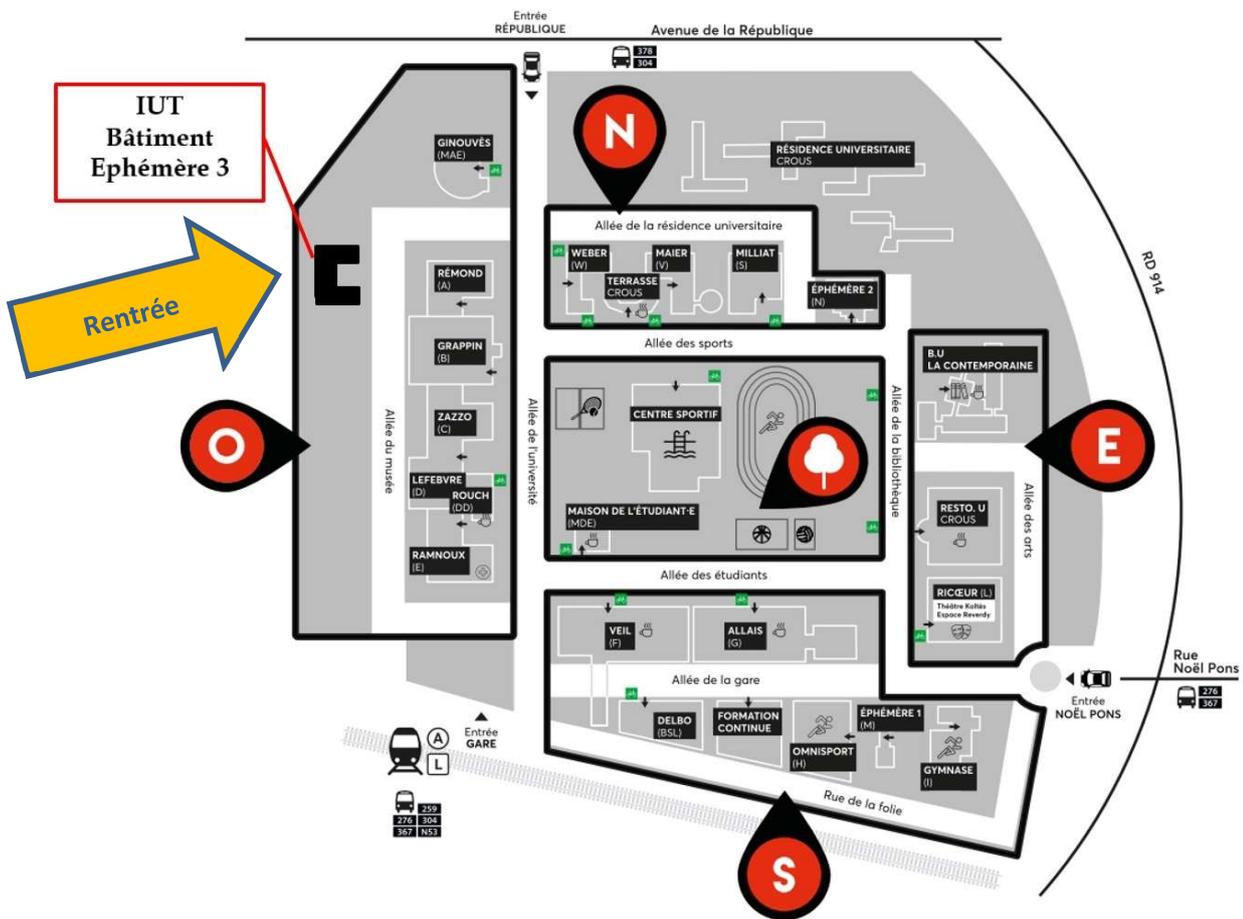
Contact secrétariat pédagogique du Département TC :

secretariat-tc@liste.parisnanterre.fr

Téléphone : 01 40 97 41 16

Plan d'accès au Campus de Nanterre

RER A
SNCF L Nanterre Université



Procédure d'accueil des étudiants en situation de handicap

Madame, Monsieur

A l'issue de la procédure Parcoursup, votre candidature a été retenue pour le département TC de l'IUT de Ville d'Avray.

Si vous êtes en situation de handicap, vous pouvez demander un aménagement d'études auprès de l'équipe plurielle locale de l'IUT de Ville d'Avray.

La procédure à suivre est la suivante :

1. Déclarer votre demande de prise en compte de situation de handicap auprès du secrétariat de votre département d'accueil via l'adresse handicap-tc@liste.parisnanterre.fr
2. Rencontrer votre médecin traitant ou les spécialistes qui vous suivent afin de rassembler l'ensemble des documents nécessaires à l'étude de votre dossier par le service de médecine préventive de l'Université.
3. Vous signaler à la rentrée auprès du directeur des études du département.
4. Un rendez-vous avec le médecin de médecine préventive vous sera donné **avant le 15 octobre** afin d'évaluer les besoins d'aménagement d'études et d'examen. Vous devrez présenter l'ensemble des documents récoltés au point 2. Le médecin rend un avis consultatif et confidentiel à l'équipe plurielle.
5. L'équipe plurielle se réunira le **17 octobre** et vous proposera alors un plan d'aménagement pouvant porter sur l'organisation du cursus, sur les aides humaines et/ou sur les aides techniques, en tenant compte des contraintes pédagogiques et organisationnelles propres au fonctionnement du département.

Remarques :

Attention, un handicap reconnu ayant donné lieu à un aménagement au lycée ne sera pas automatiquement reconduit en B.U.T.

A l'issue de chaque semestre un entretien pourra être réalisé pour revoir le plan d'aménagement mis en place.

La prise en charge de votre handicap en entreprise (stage, alternance) ne relève pas de l'équipe plurielle de l'IUT mais de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).